



Conseil économique et social

Distr. : Générale
10 août 2010

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité des transports

Deuxième session

Bangkok, 1^{er}-3 novembre 2010

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Préparatifs de la Conférence ministérielle sur
les transports (novembre 2011)**

Préparatifs de la Conférence ministérielle sur les transports (novembre 2011)

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne une description des préparatifs de la Conférence ministérielle sur les transports qui doit se tenir en 2011, conformément à la résolution 66/4 de la Commission en date du 19 mai 2010 sur l'application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie. On y met en particulier l'accent sur l'ordre du jour et la logistique de la Conférence.

On y propose l'inclusion de deux thèmes dans un programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique – phase II (2012-2016) : « transports maritimes interinsulaire » et « raccordement des réseaux de transport sous-régionaux ».

Le Comité est invité à donner son avis et à fixer des orientations sur les questions examinées.

I. Introduction

1. Il est essentiel que les orientations soient fixées au niveau ministériel pour la formulation et la mise en œuvre de politiques de transport régionales avantageuses pour tous les pays, pour le développement des infrastructures et la garantie d'une circulation fluide dans la région de l'Asie et du Pacifique.

2. La Conférence ministérielle sur les transports qui s'est tenue à Busan (République de Corée) du 6 au 11 novembre 2006, a abouti à l'adoption de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/63/13, chap. V) et du Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011)¹. L'adoption de la Déclaration a été bien accueillie et le Programme régional d'action a été approuvé par la Commission dans sa résolution 63/9 en date du 23 mai 2007 sur l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et le Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011).

3. Le Forum des ministres asiatiques des transports, à sa première session, tenue à Bangkok du 14 au 18 décembre 2009, s'est penché sur l'application de la Déclaration de Busan et du Programme régional d'action et a approuvé la poursuite de leur application (voir E/ESCAP/66/11). Encouragé par l'impact de la Déclaration de Busan, qui a favorisé la participation active et constructive des membres et membres associés à la promotion de la coopération et de l'intégration régionales dans le domaine des transports pour le développement inclusif et durable dans la région, le Forum a adopté la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie (E/ESCAP/66/11, chap. IV). L'adoption de la Déclaration a été saluée par la suite par la Commission dans sa résolution 66/4 en date du 19 mai 2010 sur l'application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie. Dans cette résolution, la Secrétaire exécutive était priée de convoquer en 2011 une conférence ministérielle sur les transports pour étudier et évaluer la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie et du Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011), et examiner un programme régional d'action pour la phase II (2012-2016).

4. Le présent document décrit les préparatifs de la Conférence ministérielle prévue pour 2011.

II. Objectifs de la Conférence ministérielle et résultats escomptés

5. Conformément au mandat de la Commission contenue dans sa résolution 66/4, une conférence ministérielle sur les transports se tiendra en 2011 pour étudier et évaluer l'application de la Déclaration de Bangkok et du Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011) et examiner un programme régional d'action pour la phase II (2012-2016).

¹ Résolution 63/9 de la Commission en date du 23 mai 2007, annexe.

6. Conformément à la pratique établie, la Conférence sera immédiatement précédée d'une réunion de hauts responsables dont l'objet sera : a) d'évaluer la mise en œuvre du Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011) ; b) d'examiner les principales questions à soumettre aux ministres ; c) d'étudier les activités proposées pour le programme d'action régional durant la phase II (2012-2016) et s'assurer ainsi de la pertinence de la priorité qui leur est donnée ; et d) de préparer des recommandations sur des orientations régionales ainsi qu'une déclaration, qui seront examinées par les ministres.

7. Lors de la Conférence ministérielle sur les transports de 2006, le secrétariat avait adopté une stratégie consistant à encourager l'échange et le partage de données d'expérience et d'informations entre les pays de différents niveaux de développement en demandant aux ministres et chefs de délégation de faire chacun une déclaration de politique générale. Constatant l'intérêt et l'utilité de cette pratique, le secrétariat propose qu'en 2011 le segment ministériel de la conférence soit également l'occasion de faire des déclarations de politique générale portant en particulier sur les points suivants : a) principaux problèmes auxquels sont confrontés les pays en matière de développement durable des transports, des communications et des infrastructures, y compris les tendances et les faits majeurs concernant ce secteur ; b) plans, politiques et mécanismes nationaux destinés à traiter ces questions, et conditions existant en matière d'investissement privé ; c) réalisations concrètes dans le cadre du Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011) ; d) impact que la phase II du Programme régional d'action devrait avoir sur l'évolution du secteur. Étant donné que le temps de parole sera relativement limité, les gouvernements seront instamment priés de préparer chacun une déclaration aussi succincte que possible. En outre, tous les gouvernements seront encouragés à participer effectivement à cette activité qui sera pour eux l'occasion non seulement de fixer des orientations stratégiques susceptibles de contribuer à la promotion de la coopération et de l'intégration régionales dans le secteur des transports mais également de partager leur expérience et les enseignements tirés de la mise en œuvre de leurs politiques nationales en vue d'accélérer le développement durable des transports tout en assurant des services de transport intra et interrégionaux souples et efficaces.

8. Il est prévu que les gouvernements adopteront au terme de la Conférence un rapport contenant des recommandations sur les orientations générales et les mesures visant à renforcer la coopération et l'intégration régionales dans le secteur des transports pour un développement inclusif et durable dans la région. Dans le même temps, les activités relevant d'un programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016) auront été approuvées et prioritisées. Étant donné la diminution des ressources disponibles, due en partie aux nouvelles priorités sectorielles et thématiques des donateurs, diminution qui affecte le financement de projets de transport, le secrétariat envisage de demander aux gouvernements de formuler des recommandations quant aux stratégies à mettre en œuvre pour mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution de cette phase II du Programme régional d'action.

III. Activités préparatoires à la Conférence ministérielle

A. Pays d'accueil

9. La Conférence ministérielle devrait en principe se tenir en novembre 2011 bien que des dates précises n'aient pas encore été fixées.

10. Étant donné que le développement d'infrastructures et de services de transport efficaces, durables, écologiquement rationnels et socialement acceptables est un thème majeur de l'activité gouvernementale dans la région, le Comité souhaitera peut-être inviter les gouvernements à étudier la possibilité d'accueillir la Conférence ministérielle et son segment hauts responsables et apporter tout l'appui nécessaire à l'organisation des préparatifs de la Conférence.

B. Réunion d'un groupe d'experts

11. Dans le cadre du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 approuvé par l'Assemblée générale en décembre 2009,² des fonds sont imputés sur le budget ordinaire pour l'organisation d'une réunion spéciale d'experts sur les préparatifs de la Conférence ministérielle sur les transports. Des experts choisis dans les pays membres en développement seront invités à participer à cette réunion qui devrait avoir lieu environ six mois avant la conférence ministérielle. Le lieu et la date de cette réunion seront fixés dans un proche avenir.

12. Les experts seront expressément chargés a) d'examiner le rapport d'évaluation du Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011) ; b) de discuter de la teneur des documents de base de la conférence ministérielle en vue d'éventuelles modifications ; c) d'étudier le projet de programme régional d'action, phase II (2012-2016), de faire des commentaires sur la pertinence des diverses activités proposées et le degré de priorité à leur accorder ; et d) de décider des modalités du déroulement de la conférence.

C. Préparatifs au niveau national

13. Le succès de la mise en œuvre du Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phases I et II (2007-2016) est intimement lié à la résolution de la problématique du développement durable, équitable et participatif des transports, des communications et des autres infrastructures dans les pays de la région, à l'appui de la croissance économique et du bien-être social. La formulation du programme régional d'action, phase II (2012-2016) devant s'inspirer des besoins prioritaires exprimés par la majorité des pays, les gouvernements sont encouragés à assurer la participation active des divers ministères, organismes et autres parties concernées tant à la formulation du plan qu'aux préparatifs de la Conférence ministérielle. C'est pourquoi les gouvernements seront priés a) d'établir des rapports de pays sur leur secteur des transports ; et b) de désigner des agents de coordination nationaux.

² Voir résolution 64/244 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2009.

IV. Proposition pour la structure d'un programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016)

14. La préparation d'un programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016) qui sera coordonné par le secrétariat de la CESAP, sera effectuée dans le cadre du mandat contenu dans la résolution 66/4 de la Commission.

15. Le Programme régional d'action, phase I (2007-2011), s'articule autour de huit domaines thématiques : a) définition des grandes orientations au niveau ministériel; b) développement des infrastructures de transport; c) facilitation des transports; d) logistique des transports; e) financement et participation du secteur privé; f) développement durable des transports; g) sécurité routière; et h) les transports et les Objectifs du Millénaire pour le développement. À l'intérieur du Programme régional d'action, chaque domaine thématique englobe des objectifs, des produits et des indicateurs de résultat spécifiques.

16. Il est prévu que les activités qui devront être menées à bien dans le cadre d'un programme régional d'action, phase II (2012-2016), s'appuieront sur l'expérience acquise au cours de l'exécution de la phase I comme l'indiquent les documents du secrétariat (E/ESCAP/CTR(2)/1), sur l'examen de l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011) et (E/ESCAP/CTR(2)/2) sur les questions et défis posés par la promotion de la connectivité régionale dans le secteur des transports : politiques, infrastructures, facilitation et logistique.

17. Comme l'indique ce dernier document, les pays en développement insulaires et archipélagiques doivent relever un certain nombre de défis particuliers qu'il convient d'examiner. En outre, des progrès importants sont réalisés dans le développement des infrastructures et l'élaboration de mesures de facilitation à l'intérieur de nombreux groupements sous-régionaux de la région et la nécessité de relier ces mesures à celles des autres sous-régions commence à se faire sentir. Il est donc proposé d'inclure de nouveaux thèmes dans un programme régional d'action, phase II (2012-2016), à savoir « transports maritimes interinsulaires » et « raccordement des réseaux de transport sous-régionaux ».

18. Une fois le projet de programme régional d'action, phase II (2012-2016) établi par le secrétariat, il sera transmis aux agents de coordination nationaux qui auront pour responsabilité de faire des commentaires sur le programme, en collaboration étroite avec les autorités compétentes de leurs pays respectifs, notamment pour ce qui concerne les approches participatives.

V. Proposition d'ordre du jour pour la Conférence ministérielle sur les transports

19. Le secrétariat de la CESAP a une approche plus inclusive pour aider les membres et membres associés à faire face à leurs problèmes et leurs difficultés dans le secteur des transports afin que la prospérité économique, le progrès social et la durabilité environnementale s'étendent à toute la région.

20. Dans ce contexte, et en application de la résolution 66/4 de la Commission, l'ordre du jour proposé aux ministres des transports comprendra des questions ayant trait aux tendances et à l'évolution du secteur des transports, notamment :

a) Étude et évaluation de l'application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie et du Programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2012) de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique ;

b) Examen de la proposition de programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), y compris la mobilisation des ressources ;

c) Développement des infrastructures de transport, notamment élaboration d'un accord intergouvernemental sur les ports secs ;

d) Facilitation des transports ;

e) Logistique des transports ;

f) Financement et participation du secteur privé ;

g) Développement durable des transports ;

h) Sécurité routière ;

i) Transports et Objectifs du Millénaire pour le développement ;

j) Transports maritimes interinsulaires ;

k) Raccordement des réseaux de transport régionaux.

VI. Questions à examiner

21. Le Comité est invité :

a) à donner au secrétariat son avis et à fixer des orientations concernant la Conférence ministérielle sur les transports prévue en 2011, notamment les stratégies et modalités d'organisation des deux segments de la conférence en vue de tirer le meilleur parti possible de cet important forum ;

b) à demander aux gouvernements d'étudier la possibilité d'accueillir la Conférence ministérielle et la réunion d'experts sur les préparatifs de la Conférence, et de fournir toute autre forme de soutien dans le cadre des activités préparatoires à la Conférence ;

c) à examiner la proposition d'ordre du jour de la Conférence ministérielle. Sur la base des discussions du Comité, le secrétariat finalisera la proposition d'ordre du jour et en saisira le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission ;

d) à donner son avis et à fixer des directives au secrétariat concernant la formulation du projet de programme régional d'action pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), y compris les questions relatives à la mobilisation des ressources. Le Comité est également invité à envisager un mécanisme propre à assurer une coordination et une coopération efficaces pour l'élaboration d'un programme régional d'action ;

e) à engager les gouvernements à participer activement aux préparatifs, en particulier : i) en élaborant ou en mettant à jour les rapports de pays sur leur secteur des transports; ii) en désignant des agents de coordination nationaux.
